



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**COMMUNE DE BÉDOIN**  
**DÉCISION DU MAIRE**

**Décision N° MA-DEC-2023-036 du 12 avril 2023**

*Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal*

*(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)*

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES ET DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE POUR L'EQUIPEMENT NUMERIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

**Le Maire de la commune de Bédoin**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L.2122-22 ;

**VU** la délibération n° DE-2020-023 du 10 juillet 2020 portant délégations de compétences du conseil municipal au Maire, et notamment le 26<sup>ème</sup> alinéa relatif à l'autorisation de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour l'ensemble des budgets, toutes sections confondues ;

**VU** la délibération n° DE-2023-014 en date du 6 avril 2023 portant approbation du projet scientifique, culturel, éducatif et social de la bibliothèque municipale ;

**Considérant** le projet d'acquisition de ressources et de matériels numériques par la bibliothèque municipale estimé à 1377€ HT et la nécessité d'en assurer l'équilibre financier;

**Considérant** la possibilité de mobiliser des aides de l'Etat dans le cadre de la dotation générale de décentralisation (DGD) et du département dans le cadre de son dispositif en faveur du développement d'usages numériques,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : d'établir le plan de financement prévisionnel du projet d'acquisition de ressources numériques pour la bibliothèque municipale comme suit :

**Plan de financement HT : Ressources numériques**

Dépenses		Recettes	
Désignation	Prix HT		
Applications adultes	384,00	Autofinancement HT	145,20
Applications jeunesse	100,00	Subvention Département (20% du HT)	96,80
		Subvention DRAC (50 % du HT)	242,00
<b>Total HT</b>	<b>484,00€</b>	<b>Total HT</b>	<b>484,00</b>

**Plan de financement HT : Achat de tablettes Samsung Galaxy Tab S 6 + accessoires**

Dépenses		Recettes	
Désignation	Prix HT		
2 Tablettes Samsung Galaxy Tab S6	824,00	Autofinancement HT	267,90
		Subvention Département (20% du HT)	178,60
2 Coques antichoc	69,00	Subvention DRAC (50 % du HT)	446,50
<b>Total HT</b>	<b>893,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>893,00</b>

**ARTICLE 2** : De solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, au titre de la DGD, une subvention à hauteur de 688.50€, représentant 50% du coût prévisionnel du projet,

**ARTICLE 3 :** De solliciter auprès du Département de Vaucluse, dans le cadre de son dispositif d'aides en faveur du développement des usages numériques, une subvention d'un montant total de 275.40€ représentant 20% du coût prévisionnel du projet

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5 :** Le Maire de Bédoin certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision qui est transmise, pour ampliation, à Madame la Préfète de Vaucluse et au Responsable du service de gestion comptable de Monteux

**ARTICLE 6 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire et publiée sur le site internet de la commune.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Préfecture de Vaucluse le : 12/4/2023  
et mise en ligne sur le site internet de la  
commune de Bédoin le : 13/4/2023

le Maire, M. Alain CONSTANT

